

1^{er} FÉVRIER 1873 - 31 DÉCEMBRE 1875

CHARGÉE TERRITORIALE EN 3^{ème} ÉCHELON DE POIDS

Affranchissement à 21,20 Francs avec 10000 Francs de valeur déclarée (Maximum autorisé)

70 centimes de frais de port.

50 centimes de frais fixes de chargement.

20 Francs de droit proportionnel (100 tranches de 20 centimes)



C

*Correspondance postée à Ancenis (42) (Loire Inférieure), le 13 mars 1874,
et adressée à Saint Fargeau (83) (Yonne).*

*Affranchie avec deux paires de timbres « Empire Lauré » 5 Francs gris-violet n°33,
un timbre « Cérès siège de Paris » 40 centimes orange n°38,
un timbre « Cérès 3^{ème} République » 80 centimes rose n°57*

Au verso, timbre collecteur avec la mention du poids de 31,70 grammes.